

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation  23/03/2023
Date d'affichage  23/03/2023
Nombre de conseillers :  En exercice.....23  Présents.....14  Votants.....20
Réf : 2023-023  Objet : <b>Demande de subvention à la Région Ile-de-France pour la rénovation énergétique du complexe sportif</b>  Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le et qu'elle a été rendue exécutoire le  Le Maire, A. MOMON

Le six avril deux mille vingt trois à 20 h 30,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.

**Etaient présents(es)** : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Michel DOYEN, Josiane PACHOLSKI, Clément ROCU, Olivier BEUDAERT, Daniel PIGNOT, Éric SAINT SEBASTIEN, Régine BRIOIS-BRAUN, Pascale PALARD, Nicolas POUZET, Sébastien DERREUMAUX, Geneviève DARGNAT.  
formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés avec procuration :**

Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Michel DOYEN,  
Hermann TYNDAL pouvoir à Éric SAINT SEBASTIEN,  
Valérie BOCQUEL pourvoir à Brigitte GOUYON,  
Elisabeth FRONTIN pouvoir à Sébastien DERREUMAUX,  
Nassima VIGUIER pouvoir à Clément ROCU,  
Gerty EMBOULÉ pouvoir à Daniel DESSOGNE

**Absent(s) :**

Alain GUYONNET,  
Sébastien PELLERIN,  
Maud THOURY

**Secrétaire de séance** : Michel DOYEN

Envoyé en préfecture le 02/05/2023

Reçu en préfecture le 04/05/2023

Publié le

ID : 077-217704949-20230406-DELIB2023\_023-DE

Réf : 2023-023 - Demande de subvention à la Région Ile-de-France pour la rénovation énergétique du complexe sportif

Entendu Daniel DESSOGNE, Maire-adjoint en charge des finances

**Rappeler** que la rénovation énergétique du complexe sportif est la grande priorité du budget d'investissement 2023 ;

**Rappeler** qu'une subvention a déjà été accordée par l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement local (DSIL) pour un montant de 502 420 € ;

**Expliquer** que pour ce type de travaux, la Région Ile-de-France peut également apporter une aide financière au titre des équipements sportifs ;

**Expliquer** que pour solliciter ces aides, une délibération de la collectivité est indispensable ;

**Autoriser** le Maire à signer tous les documents afférents.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette délibération**

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 19/04/2023

 Le Maire,  
A. MOMON

Secrétaire de séance : Michel DOYEN